

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de
Conseillers :**

En exercice	: 06	L'an deux mille vingt trois
Présents	: 06	Le 28 septembre à 19 heures 45
Pouvoir	: 00	Le Conseil Municipal de SAINT-LOUBERT
Absents	: 00	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
		En salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. le
		Maire Christopher LATAPY
		Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2023

Étaient présents : M. Christopher LATAPY, M. Romain OPILLARD, Mme Sophie BAEZ, Mme Laurence CLEMENT-SALON, M. Guillaume JOLLES, Mme Julie BOUTOUILLE,

Secrétaire de séance : Mme Laurence CLEMENT-SALON

OBJET : Délibération 2023-032 RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public) 2023 pour GRDF

Conformément à l'article L.2333-84 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 impose à l'ensemble des transporteurs de gaz de mettre à disposition des communes les linéaires d'emprunts du domaine public par leurs ouvrage, ainsi que le montant de la redevance qui leur est due comme décrit ci-dessous.

La formule de calcul pour l'année 2023 est la suivante :

Le plafond de votre redevance 2023 d'occupation du domaine public est :

280,00 €

Insee	Commune	Longueur Canalisation (m)
33432	SAINT-LOUBERT	2893
Total		2 893

Coefficient de revalorisation (CR)	1,39
------------------------------------	------

Calcul de la redevance :

$$[(0,035 \times L) + 100] \times CR$$

Conformément à l'article L 2322-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, la règle de l'arrondi à l'euro le plus proche est appliquée.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu à l'unanimité :

Charge le Maire d'établir :

le titre de recette correspond soit 280,00 € à l'article 7032 du budget 2023

Vote :

- **Pour : 06/06**
- Contre : 00/06
- Abstention : 00/06

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Fait et délibéré à Saint-Loubert, le 28 septembre 2023

M. le Maire
Christopher LATAPY

La Secrétaire de Séance
Mme Laurence CLEMENT-SALON



A handwritten signature in black ink, appearing to read "L. Clement-Salon", written over a horizontal line.